



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

déclarations

Question écrite n° 59816

Texte de la question

L'administration fiscale a accordé un délai pour déposer les déclarations de revenu aux adhérents des centres de gestion et des associations agréés. Ce délai a été étendu à tous les professionnels. M. Pierre Cardo appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le fait que, cette année, l'administration n'a toujours pas adressé les documents nécessaires pour l'établissement des déclarations et l'accomplissement des obligations fiscales. Par conséquent, il souhaite savoir si, devant ces retards de l'administration, le ministère des finances accepte d'accorder un délai supplémentaire, afin que les centres de gestion et associations agréés puissent remplir leurs obligations tant vis-à-vis de leurs adhérents que de l'administration fiscale.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cardo](#)

Circonscription : Yvelines (7^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59816

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 avril 2001, page 2046